

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT
Projet de ligne à 735 kV de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île

Mémoire de l'Association des Propriétaires du lac St-Sébastien
Déposé par Richard Presseau, représentant délégué - dossier de la ligne électrique

30 novembre 2014

TABLE DES MATIÈRES

1. Objet du présent mémoire	3
2. Le milieu de vie	3
3. Le contexte de la démarche	3
4. La démarche de l'Association des propriétaires du Lac St-Sébastien	
1. Prendre en charge le problème, se fixer des objectifs réalistes et s'organiser	4
2. Réaliser le plan d'action	4
3. Maintenir le dialogue avec Hydro-Québec jusqu'à la conclusion	5
5. Les leçons à tirer de notre démarche	5

ANNEXES

A – Lettre et résolution du conseil municipal de Saint-Zénon du 11 juin 2012

B - Demande d'appui et résolution du conseil de la MRC Matawinie du 11 juillet 2012

C - Confirmation de l'Association du 26 novembre 2012 sur la proposition de tracé optimisé

1. Objet du présent mémoire

Le présent mémoire vise à expliquer au BAPE la démarche que l'Association des Propriétaires du lac St-Sébastien a réalisé en 2012, conjointement avec Hydro-Québec, en marge du projet de ligne à 735 kV de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île d'Hydro-Québec et qui a abouti à une optimisation du tracé initialement déposé.

2. Le milieu de vie

Le lac St-Sébastien est un plan d'eau d'environ 70 ha situé à 7 km au nord-ouest de la municipalité de Saint-Zénon. On y dénombre un peu plus de 60 résidences permanentes ou secondaires dont la majorité sont accessibles pendant toute l'année. On y retrouve aussi le parc municipal de Saint-Zénon, ouvert au public, qui permet de profiter du lac et de l'environnement.

La faune est très présente au niveau du plan d'eau et des environs. On retrouve plusieurs sortes de poissons (brochet, perchaude, etc.), de nombreux canards qui font du lac leur demeure estivale (huard, harles, etc.), des castors, des cerfs, des orignaux, des ours noirs et une multitude d'animaux plus petits.

Sur le plateau surplombant la rive ouest du lac, rive actuellement non habitée, il y a le circuit 7016 d'Hydro-Québec (ligne 735 kV) qui a été implanté au début des années 80 alors que la très grande majorité des résidences de l'époque n'étaient que des chalets d'été. Cette ligne, qui n'aurait jamais dû être installée si près d'un lac habité, traverse tout le lac de bout en bout. Environ une dizaine de pylônes sont très visibles par la majorité des résidents.

3. Le contexte de la démarche

Vers le 15 mai 2012, les résidents du lac ont reçu une lettre, accompagnée d'un bulletin d'information relatif au projet de ligne Chamouchouane-Bout-de-l'Île, nous invitant à des séances d'information pour les 22 et 23 mai à Joliette.

C'est lors de ces sessions que nous avons appris que le projet d'Hydro-Québec visait l'implantation d'une seconde ligne 735 kV, parallèle à la ligne 7016 du côté Est, ce qui voulait dire qu'au niveau du lac St-Sébastien, la nouvelle ligne et ses infrastructures se situeraient entre la ligne actuelle et le lac. Les nombreuses personnes-ressources d'Hydro-Québec présentes à cette rencontre nous ont indiqué que le tracé proposé représentait le tracé «à moindre impact» en prenant en compte l'ensemble des paramètres.

4. La démarche de l'Association des Propriétaires du Lac St-Sébastien

4.1. Prendre en charge le problème, se fixer des objectifs réalistes et s'organiser

Compte tenu des impacts importants, tant environnementaux que financiers, perçus par les propriétaires suite à ces rencontres, l'Association des Propriétaires du lac St-Sébastien a décidé de prendre la situation en main compte tenu que la mission principale de l'Association est de défendre les intérêts des propriétaires auprès des instances municipales et gouvernementales.

Le 27 mai 2012, nous avons fait une première rencontre avec tous les propriétaires de résidences ou de terrains, membres ou non membres de l'Association. Lors de cette rencontre, il a été clairement établi que nos actions viseraient à ce qu'Hydro-Québec nous propose des alternatives de passage additionnelles et ce, uniquement pour la portion qui nous visait directement. Nous avons donc exclu des actions qui viseraient à remettre en cause le projet global d'Hydro-Québec ou encore des actions qui viseraient à promouvoir le «tracé Est», ce qui nous aurait mis en conflit avec d'autres résidents de Saint-Zénon ou ceux de d'autres villages avoisinants.

Il a été convenu que l'Association serait la porte parole pour tous les propriétaires et avons convenu de répartir nos efforts sur 3 grands fronts :

- le politique (municipalité, MRC, etc.)
- l'environnemental (MNRF, Greenpeace, protection des oiseaux, etc.)
- le médiatique (journaux, radio, télévision, etc.)

4.2. Réaliser le plan d'action

Nous avons immédiatement entrepris la phase 1 du plan d'action, qui s'est déroulée principalement en juin et juillet 2012, et qu'on peut résumer aux grandes étapes suivantes :

- Élaboration d'une pétition et dépôt dans les principaux commerces de la municipalité demandant à Hydro-Québec des alternatives de passage
- Résolution du conseil municipal de Saint-Zénon du 11 juin suite au dépôt de la pétition de 370 noms. Résolution acheminée à Hydro-Québec et à des députés et ministres (voir Annexe A)
- Article dans le journal l'Action
- Élaboration d'un tracé alternatif par un des résidents
- Rencontre avec l'urbaniste de la MRC Matawinie
- Dépôt d'une demande d'appui au conseil de la MRC Matawinie et résolution dudit conseil du 11 juillet 2012 transmise à Hydro-Québec (voir Annexe B)

4.3. Maintenir le dialogue avec Hydro-Québec jusqu'à la conclusion

Même si nous avons gardé un goût plutôt amer des premières rencontres d'information en mai 2012, où nous sentions que ces sessions étaient des passages obligés pour Hydro-Québec, nous avons toujours privilégié un dialogue constant et respectueux avec Hydro-Québec.

Dès la fin mai, un courriel a été adressé à M. Pierre Dupuis, conseiller en relation avec le milieu d'Hydro-Québec, pour lui indiquer notre opposition au tracé proposé et notre intention de se mobiliser activement pour défendre nos intérêts. Dès la mi-juin, M. Dupuis m'a informé que «...l'équipe de projet travaille à l'élaboration de solutions techniques pour minimiser les impacts découlant de ce projet pour les résidents du lac Saint-Sébastien...».

Par la suite, nous avons eu de nombreuses conversations tout au cours de l'été 2012 avec M. Mathieu Bolulo, chef de projet d'Hydro-Québec, pour discuter des alternatives de tracé, de nos démarches et de nos attentes pour la nouvelle ligne. De son côté, M. Bolulo nous informait des contraintes géographiques rencontrées et de l'avancé des solutions alternatives. Toutes ces discussions ont toujours été faites, de part et d'autre, dans l'esprit de trouver une solution acceptable autant pour l'Association que pour Hydro-Québec.

Compte tenu du déclenchement des élections au mois d'août et du changement de gouvernement en septembre 2012, le projet a été suspendu pendant quelques semaines. Vers la mi-octobre, M. Bolulo nous a indiqué les grandes lignes du nouveau tracé optimisé qui non seulement déplacerait la nouvelle ligne à un peu plus de un kilomètre à l'ouest, mais corrigerait l'erreur de 1980 en déplaçant la portion de la ligne actuelle 7016 devant le lac pour la mettre à côté de la nouvelle ligne. Cette proposition optimisée a été confirmée lors d'une présentation d'Hydro-Québec le 7 novembre 2012 qui comprenait des simulations visuelles très parlantes.

L'Association des Propriétaires du lac St-Sébastien a confirmé, le 26 novembre 2012, par lettre à M. Pierre Dupuis, son opinion très favorable à ce tracé optimisé (voir Annexe C) et nous avons aujourd'hui toujours la même opinion en ce qui a trait à cette portion du tracé.

5. Les leçons à tirer de notre démarche

Il est clair que la conclusion de ce dossier pour les résidents du Lac St-Sébastien ne pouvait être meilleure. S'il en avait été autrement, la teneur de ce mémoire n'aurait sûrement pas été la même. Il est cependant regrettable que le tracé optimisé représente réellement le tracé «à moindre impact» pour les résidents du lac St-Sébastien et que si celui-ci avait été présenté en mai 2012 après avoir analysé l'ensemble des paramètres, beaucoup d'efforts auraient été épargnés.

Toutefois, notre situation a démontré qu'Hydro-Québec est à l'écoute et qu'en présentant de bons arguments solides, bien documentés tout en maintenant un dialogue constant et courtois, il est possible d'arriver à une solution qui répond à la fois aux besoins énergétiques du Québec et aux contraintes environnementales, visuelles et économiques des personnes qui pourraient être touchées par de tels projets.

Finalement, pour les autres regroupements de résidents qui pourraient faire face à des situations similaires dans le futur, nous suggérons les éléments suivants :

- être vigilant sur les projets qui pourraient avoir des impacts sur votre milieu de vie
- si un problème se présente, prendre en charge la situation et ne pas attendre que quelqu'un d'autre le fasse à votre place
- viser des objectifs réalistes
- élaborer un plan d'action et le suivre
- centraliser les communications pour éviter les doubles messages
- demeurer toujours respectueux dans vos échanges

Signé le 30 novembre 2014, par

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Presseau', written in a cursive style.

Richard Presseau
Représentant délégué de l'Association des Propriétaires du Lac St-Sébastien
Dossier de la ligne électrique
770, ch. du lac St-Sébastien
St-Zénon, QC
J0K 3N0

**FIN DE LA PORTION TEXTUELLE DU MÉMOIRE DE L'ASSOCIATION DES
PROPRIÉTAIRES DU LAC ST-SÉBASTIEN DÉPOSÉ AU BAPE EN RELATION AVEC LE
PROJET 735 kV DE LA CHAMOUCOUANE-BOUT-DE-L'ÎLE D'HYDRO-QUÉBEC**

ANNEXE A – Lettre et résolution du conseil municipal de Saint-Zénon du 11 juin 2012



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZÉNON « Le Sommet de Lanaudière »

Saint-Zénon, le 13 juin 2012


M. Pierre-E. Dupuis
Conseiller - Relations avec le milieu -Laurentides
Direction -Affaires régionales et collectivité
333, boul. Jean-Paul-Hogue, 1er étage
Saint-Jérôme (Québec)
J7Y 5Y3

**Objet : Appui à une demande pour l'utilisation d'alternative
au passage pressenti d'une nouvelle ligne à haute tension
d'Hydro-Québec près du lac St-Sébastien**

Monsieur,

Vous trouverez, ci-jointe, la résolution adoptée par le Conseil municipal lors de l'assemblée tenue le 11 juin dernier qui concerne le sujet mentionné en objet.

Espérant le tout à votre convenance, veuillez accepter, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



Alain St-Vincent-Rioux,
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

ASTVR/mcd

p.j. résolution # 102-06-12

c.c

Monsieur Pierre Arcand Ministre du Développement durable Environnement et Parc
Monsieur Karl Légère, Attaché politique Ministère du Développement durable Environnement et Parcs
Monsieur Clément Gignac, Ministre des Ressources naturelles et de la Faune
Madame Marlène Delwaide, Attachée politique Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Madame Natalie Roussel, Chef Rel. Milieu et projets spéciaux
Monsieur Mathieu Bolullo, Chef de projets Hydro-Québec
Monsieur André Villeneuve, Député de Berthier, Parti
Monsieur Alain Paquet, Ministre responsable région Lanaudière

6101, rue Principale • Saint-Zénon (Québec) J0K 3N0 • Tél.: (450) 884-5987 • Téléc.: (450) 884-5285
Courriel: municipalite@st-zenon.org

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-Zénon
M.R.C. Matawinie

Extrait du Procès-verbal de la session ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Zénon, tenue le 11 juin 2012 à 20 heures à l'édifice municipal du 6191, rue Principale, sous la présidence de monsieur Eddy St-Georges, maire.

Sont aussi présents mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

- Cynthia Beauséjour	- Anne Cyr
- Anny Malo	- Johanne Sauvé
-	- Richard Rondeau

Est aussi présent le Directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Alain St-Vincent Rioux.

Résolution # 102-06-12

Appui à une demande pour l'utilisation d'alternatives au passage pressenti d'une nouvelle ligne à haute tension d'Hydro-Québec près du lac St-Sébastien :

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle ligne à haute tension d'Hydro-Québec provenant de Chamouchouane passerait très près du lac St-Sébastien;

CONSIDÉRANT QUE le site municipal du lac St-Sébastien est situé sur ce lac en face du passage envisagé pour cette ligne;


CONSIDÉRANT QUE l'Association des propriétaires du lac St-Sébastien fait une demande pour l'utilisation d'alternatives au passage pressenti d'une nouvelle ligne à haute tension d'Hydro-Québec près du lac St-Sébastien;

CONSIDÉRANT QUE cette Association a déposé à la municipalité une pétition de plus de 370 signatures de personnes qui souhaitent qu'une de ces alternatives au passage pressenti d'une nouvelle ligne à haute tension d'Hydro-Québec près du lac St-Sébastien, soit empruntée;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE, il est proposé par madame Anne Cyr, et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-Zénon appuie l'Association des propriétaires du lac St-Sébastien pour sa demande d'utilisation d'alternatives au passage pressenti d'une nouvelle ligne à haute tension d'Hydro-Québec près du lac St-Sébastien :

ADOPTÉE

Vraie copie conforme,
Saint-Zénon, le 12 juin 2012


Alain St-Vincent-Rioux
Directeur-général et Secrétaire-trésorier

ANNEXE B – Demande d’appui et résolution du conseil de la MRC Matawinie du 11 juillet 2012

St-Zénon, le 4 juillet 2012

M. Gaétan Morin, préfet
Municipalité régionale de comté de Matawinie
3184, 1^{ère} Avenue
Rawdon (Québec)
J0K 1S0

Objet : Demande d’une résolution d’appui du Conseil des maires de la MRC Matawinie à l’Association des propriétaires du Lac St-Sébastien afin qu’Hydro-Québec propose des alternatives au passage d’une nouvelle ligne à haute tension au Lac St-Sébastien à St-Zénon

Monsieur,

Le lac St-Sébastien est situé à 7 km du centre de la municipalité de St-Zénon. Le lac compte près d’une soixantaine de résidences dont la majorité sont habitables à l’année. De plus, il est le site de la plage municipale de St-Zénon utilisée par la population, certaines associations de la municipalité ainsi que plusieurs visiteurs et touristes. Les résidants et la municipalité ont travaillé de concert au cours des dernières années afin de préserver et mettre en valeur ce magnifique site naturel.

La «variante ouest» de la future ligne à 735 kV de la Chamouchouane-Bout-de-l’Île, tel que proposée dans le bulletin régional de l’Hydro-Québec du printemps 2012 et confirmé lors des sessions d’information tenues du 22 au 25 mai 2012, fera en sorte que la nouvelle ligne s’ajoutera à celle déjà existante du côté du lac. Les propriétaires et villégiateurs du lac St-Sébastien ainsi que les citoyens de St-Zénon ont déjà subi l’implantation d’une ligne électrique une première fois au début des années 80 et considèrent que la proposition d’Hydro-Québec pour la nouvelle ligne ne tient pas compte des principaux impacts suivants qu’ils jugent très importants :

- la nouvelle ligne serait installée plus près du lac et nécessiterait un déboisement additionnel de près de 60-70 mètres, selon les informations obtenues lors des sessions d’information. À plusieurs endroits (voir figure 1), cela ferait en sorte que la ligne serait trop rapprochée du lac
- en installant la nouvelle ligne du côté du lac, le déboisement se ferait en pente vers le lac et générerait une érosion naturelle qui apporterait plus de sédiments vers le lac et qui nuirait d’une part, à la qualité de l’eau du lac, eau utilisée par la très grande majorité des résidants pour leurs besoins courants et, d’autre part, nuirait aussi à la population animale et aquatique du lac. Au moment où l’on met en place des règles plus strictes au niveau des bandes riveraines et au niveau des installations septiques afin de protéger l’eau du lac, faire une implantation telle que celle proposée nous apparaît contradictoire et illogique
- la pollution visuelle d’une deuxième ligne du côté du lac serait extrêmement importante compte tenu que la ligne actuelle est déjà très apparente (voir figure 2) même si elle est en place depuis plus de 30 ans. De l’avis même d’Hydro-Québec, les pylônes supportant la deuxième ligne seront plus hauts et plus imposants que ceux de la première ligne. On peut

donc imaginer facilement l'impact visuel que cela aura pour la majorité des résidants ainsi que pour les visiteurs à la plage municipale de St-Zénon. La pollution sonore sera elle aussi augmentée, les résidants ayant déjà à subir le bruit de la ligne actuelle lors des journées humides, de pluie ou de neige

- il est clair que l'évaluation des propriétés existantes sera diminuée. Qui voudra d'une propriété principale ou secondaire affublée de 2 lignes électriques ? De plus, les projets de développement de résidences additionnelles autour du lac seraient irrémédiablement freinés, entraînant des pertes tant pour les promoteurs que pour la municipalité. Les commerçants de la municipalité, qui auraient pourtant bien besoin de nouvelles sources de revenus surtout depuis les fermetures d'usines et le départ de nombreux résidants, seraient eux aussi touchés

Conscients de ces impacts, les propriétaires se sont regroupés, un comité de représentants a été formé et un plan d'action a été mis en place. Une pétition a été distribuée dans les commerces du village afin de sensibiliser les gens à notre situation et à celle de la plage municipale. Nous avons déposé les 370 signatures (nous en sommes maintenant pas loin de 450-500) à la session du conseil de la municipalité de St-Zénon, le 11 juin 2012, avec une demande d'appui à la municipalité dont la résolution a été adoptée à l'unanimité. Vous trouverez en annexe une copie de la résolution et de la lettre qui a été acheminée à M. Pierre Dupuis, d'Hydro-Québec, le 13 juin dernier.

Considérant ce qui précède et compte tenu qu'il y a suffisamment d'espace libre du côté non habité du lac pour dévier la nouvelle ligne (voir figure 3), l'Association des propriétaires du lac St-Sébastien sollicite maintenant l'appui du Conseil des maires de la MRC Matawinie dans sa demande à Hydro-Québec de proposer de nouvelles alternatives de tracé pour le passage de la nouvelle ligne haute tension près du lac St-Sébastien.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et je suis disponible si vous avez besoin de précisions additionnelles.



Richard Presseau, président
Association des propriétaires du lac St-Sébastien
770, chemin du lac St-Sébastien
St-Zénon, QC, J0K 3N0
Courriel : pressric@videotron.ca
Téléphone : 514-269-2888 (cellulaire) ou 450-884-0294 (St-Zénon)

cc : - Édith Gravel, directrice, Aménagement, MRC Matawinie
- Municipalité de St-Zénon
- Comité des représentants des résidants du lac St-Sébastien

ANNEXES

- Lettre de la municipalité de St-Zénon à M. Pierre Dupuis de l'Hydro-Québec et résolution #102-06-12 extrait du procès-verbal de la session du conseil de la municipalité de St-Zénon du 11 juin 2012
- Figure 1 : Proximité de la ligne actuelle du lac
- Figure 2 : Aspect visuel de la ligne actuelle
- Figure 3 : Espace disponible pour dévier la ligne disponible

FIGURE 1 : Proximité de la ligne actuelle du lac



FIGURE 2 : Aspect visuel de la ligne actuelle



FIGURE 3 : Espace disponible pour dévier la ligne



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MATAWINIE

**Extrait de procès-verbal
Séance ordinaire du Conseil de la MRC
11 juillet 2012**

SONT PRÉSENTS

M. Gaétan Morin, préfet, maire de Sainte-Marcelline-de-Kildare
MM. Normand Champagne, conseiller de comté, maire de Saint-Jean-de-Matha
Julien Alarie, conseiller de comté, maire de Notre-Dame-de-la-Merci
Atchez Arbour, conseiller de comté, maire de Sainte-Émélie-de-l'Énergie
Gilles Arbour, représentant de Sainte-Marcelline-de-Kildare
Jean-Pierre Bellerose, conseiller de comté, maire de Saint-Michel-des-Saints
Richard Bénard, conseiller de comté, maire de Saint-Donat
Jocelyn Breault, conseiller de comté, maire de la Paroisse de Saint-Côme
Sylvain Breton, conseiller de comté, maire d'Entrelacs
Normand Montagne, conseiller de comté, maire de Sainte-Béatrix
Robert W. Desnoyers, conseiller de comté, maire de Saint-Alphonse-Rodriguez
Yves Giard, conseiller de comté, maire de Saint-Damien
Jocelyn Gravel, conseiller de comté, maire de Chertsey
Jacques Beauregard, conseiller de comté, maire de Rawdon
Eddy St-Georges, conseiller de comté, maire de Saint-Zénon

EST ABSENT

M. Gyslain Loyer, conseiller de comté, maire de Saint-Félix-de-Valois

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES

Mmes Lyne Arbour, secrétaire-trésorière et directrice générale
Édith Monette, adjointe exécutive

LIGNE CHAMOUCOUANE-BOUT-DE-L'ÎLE – SUIVI

CM-253-2012

Considérant la résolution CM-477-2011 demandant, entre autres :

- de reconnaître, et ce dans un avis préliminaire, le corridor Ouest comme étant celui de moindre impact, toutefois, à la hauteur de Rawdon, le corridor Est semble plus réaliste ;
- qu'Hydro-Québec analyse un quatrième corridor qui pourrait se localiser dans le TNO de la MRC, au Nord du Réservoir Taureau, pour aller rejoindre la ligne existante du Poste de la Vérendrye ;
- que la MRC de Matawinie soit consultée sur le tracé final, avant d'émettre un avis officiel, puisque sa position actuelle est préliminaire.

Considérant le tracé final proposé par Hydro-Québec pour la ligne Chamouchouane-Bout-de-l'île ;

Considérant que la municipalité de Saint-Zénon, par sa résolution 102-06-12, appuie l'Association des propriétaires du lac St-Sébastien pour sa demande d'utilisation d'alternatives au passage pressenti d'une nouvelle ligne à haute tension d'Hydro-Québec près du lac St-Sébastien ;

Considérant que la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare, par sa résolution 1306-2012, appuie la municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare et la MRC de Joliette dans leurs démarches d'opposition au projet de tracé de la ligne Chamouchouane-Bout-de-l'île ;

Considérant également les problématiques de cohabitation soulevées sur le territoire de la municipalité de Rawdon ;

Considérant que le Conseil des maires de la MRC de Matawinie reçoit et appuie les pétitions déposées par l'Association des propriétaires du lac St-Sébastien et par Mme Constance Durocher ;

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MATAWINIE**

**Extrait de procès-verbal
Séance ordinaire du Conseil de la MRC
11 juillet 2012**

LIGNE CHAMOUCOUANE-BOUT-DE-L'ÎLE – SUIVI

CM-253-2012 - (suite)

En conséquence, il est proposé par M. Richard Bénard, appuyé par M. Eddy St-Georges et résolu unanimement :

- que le Conseil des maires de la MRC de Matawinie appuie les demandes des municipalités de Saint-Zénon, de Saint-Ambroise-de-Kildare et Sainte-Marcelline-de-Kildare concernant le tracé de la future ligne à 735 kV de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île, tel que proposé actuellement par Hydro-Québec ;
- de mandater le Comité administratif de la MRC pour traiter le dossier du tracé de la ligne Chamouchouane-Bout-de-l'Île avec Hydro-Québec ;
- que copie de la présente résolution parvienne aux hautes autorités d'Hydro-Québec concernées par le tracé de la ligne Chamouchouane-Bout-de-l'Île.



Lyne Arbour
Secrétaire trésorière et directrice générale
/em

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Ce 16^e jour de juillet 2012

**RÉSOLUTION SUJETTE À RATIFICATION
PAR LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE MATAWINIE**

ANNEXE C : Confirmation de l'Association du 26 novembre 2012 sur la proposition de tracé optimisé d'Hydro-Québec

St-Zénon, le 26 novembre 2012

M. Pierre Dupuis
Conseiller - Relation avec le milieu - Laurentides
Direction - Affaires régionales et collectivités
333, boulevard Jean-Paul-Hogue, 1^{er} étage
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 6Y3

Objet : Proposition optimisée pour le tracé de la nouvelle ligne 735Kv au lac St-Sébastien

M. Dupuis,

Pour faire suite à votre lettre du 24 octobre 2012 sur une proposition optimisée pour le tracé de la nouvelle ligne 735Kv au lac St-Sébastien et à sa présentation aux propriétaires le 7 novembre 2012 à Joliette, vous trouverez ci-dessous l'opinion de l'Association des Propriétaires du Lac St-Sébastien.

Compte tenu des contraintes du relief sur la portion concernée, nous considérons que cette nouvelle proposition répond aux préoccupations environnementales, économiques et sociales que l'Association et ses propriétaires avaient soulevé lors de la proposition initiale de l'Hydro-Québec en mai 2012. De plus, en déplaçant aussi la ligne 7016, l'Hydro-Québec vient corriger une situation qui n'aurait jamais dû voir le jour au début des années 1980. L'Association des Propriétaires du Lac St-Sébastien vous confirme donc qu'elle accueille très favorablement cette nouvelle proposition.

Nous remercions toute l'équipe d'Hydro-Québec qui a participé à l'élaboration de cette nouvelle proposition. Vous avez compris et respecté notre démarche et fait preuve d'innovation pour trouver une solution acceptable. Tel que mentionné lors de cette rencontre du 7 novembre, vous pouvez déposer cette lettre à vos dossiers et nous serons heureux, si requis, de participer à des audiences publiques sur le projet pour confirmer notre approbation.

Meilleures salutations,



Richard Presseau, président
Association des propriétaires du Lac St-Sébastien
770 chemin su lac St-Sébastien
St-Zénon, QC
J0K 3N0

Téléphone : 514-269-2888

Cc : Eddy St-Georges, maire de St-Zénon
Gaétan Morin, préfet de la MRC Matawinie

FIN DES ANNEXES ET FIN DU MÉMOIRE DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC ST-SÉBASTIEN DÉPOSÉ AU BAPE EN RELATION AVEC LE PROJET 735 kV DE LA CHAMOUCOUANE-BOUT-DE-L'ÎLE D'HYDRO-QUÉBEC